

PREFECTURE DE LA SAVOIE
Service de la coordination des politiques publiques

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES
PAYSAGES ET DES SITES**

**FORMATION SPECIALISEE
SITES ET PAYSAGES**

**Compte-rendu de la
réunion du 12 décembre 2019**

La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, siégeant en formation spécialisée « Sites et Paysages » s'est réunie en Préfecture le 12 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Molager, Secrétaire Général.

■ Assistaient à cette réunion :

- M. FOURNIER, MIEGE, (partie à 15h20) représentant le directeur de la DDT
- Mme SCALZO, représentant le directeur de la DDCSPP
- Mme SUIRE, DREAL (partie à 15h20)
- M. GANION, UDAP 73/74
- M. COLLAS, France Nature Environnement (FNE Savoie)
- M. DANIS, maire délégué de Villarlurin
- M. DE GUILLEBON, Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)
- M. DUMAS, fédération départementale des chasseurs de la Savoie
- Mme FOMBONNE-ROUVIER, directrice du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- M. LALLIOT, fédération de savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. PICOLLET, conseiller départemental (parti à 16h20)
- M. TOURNIER, universitaire
- Mme VIOLENT, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

■ Membres excusés :

- Mme GIORIA, maire d'Hauteluce
- M. HEMAR, vice-président de la communauté d'agglomération Grand Chambéry
- M. PALLOIX, architecte

■ Membres ayant donné mandat :

- Mme UTILLE-GRAND donne mandat à M. PICOLLET, conseiller départemental (jusqu'à 16h20)
- M. PICOLLET donne mandat à M. DUMAS, fédération départementale des chasseurs de la Savoie (à partir de 16h20)
- M. PASQUET donne mandat à Mme FOMBONNE-ROUVIER, directrice du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- M. CROZE donne mandat à M. DANIS, maire délégué de Villarlurin
- M. NEIRINCK donne mandat à M. DE GUILLEBON, Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)
- Mme LEPOUTRE donne mandat à M. FOURNIER, représentant le directeur de la DDT
- Mme SUIRE donne mandat à M. GANION, UDAP 73/74 (à partir de 15h20)
- M. BRUNELOT donne mandat à M. CEARD, représentant le directeur de la DDT (à partir de 15h20 départ de Mme MIEGE)

■ Autre personne présente :

- M. STOZICKY, représentant le directeur de la DDT

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET
DES SITES**

Séance du 12 décembre 2019

ordre du jour


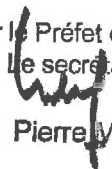
<i>DOSSIER SOUMIS A EXAMEN</i>	<i>RAPPORTEUR</i>	<i>Horaires</i>	<i>Personnes invitées</i>
FORMATION SITES ET PAYSAGES			
Dossier n°1 : Demande de régularisation du déplacement du chemin des Teppes dans le site classé du Vallon de Champagny-Le-Haut	DREAL Mme Géraldine SUIRE	14h30 Dossier 10 mn	
Dossier n°2 : Liste de demandes de réhabilitation de 11 chalets d'alpage	UDAP-73/74 M. Philippe GANION	14h40 Dossier 30 mn	
Dossier n°3 : Proposition de doctrine d'analyse pour les autorisations d'urbanisme soumises à la CDNPS au titre de la Loi littoral (présentation d'un diaporama en séance)	DDT M. Florian CEARD	15h10 Dossier 10 mn	
Dossier n°4 : Demande de PC 073 059 19 C 1010 - Messieurs Jacquier Pierre, Claude, Georges et Daniel- Construction d'une maison individuelle sur la commune de Brison Saint Innocent	DDT M. Florian CEARD	15h20 Dossier 10 mn	
Dossier n°5 : Demande de PC 073 076 19 C 1006 – Monsieur Chavassieux Fabien- Construction d'une maison individuelle sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat	DDT M. Florian CEARD	15h30 Dossier 10 mn	

Dossier n°6 : DP 073 076 19 C 5005-Madame ReverdyMarcelle - Division en vue de construction sur la commune de La Chapelle du Mont du Chat	DDT M. Florian CEARD	15h40 Dossier 10 mn	
Dossier n°7 : Projet de modification n°3 du PLU Val Cenis (commune déléguée de Sollières-Sardières) pour la relocalisation de la centrale à béton	DDT M. Antoine STOZICKY	15h50 Dossier 15mn	

FICHE SIMPLIFIEE
DOSSIER CDNPS

Formation Sites et Paysages

Procédure L 122-7 du code de l'urbanisme

INTITULE DU DOSSIER	Commune de VAL-CENIS Commune déléguée de Sollières-Sardières Projet de modification n° 3 du PLU de VAL-CENIS Urbanisation en discontinuité pour la relocalisation d'une centrale à béton
NOM DU RAPPORTEUR	DDT - SPAT : Antoine STOZICKY
DATE DE LA CDNPS	12/12/19
VOTE	Avis favorable au titre du L122-7 CU à l'unanimité, sous réserve : <ul style="list-style-type: none">• installation de la centrale à béton sur les parcelles 71 ou 74 ;• démantèlement de la centrale existante et de tous ses équipements ;• création de bureaux interdit, seule une cabine de pilotage sera acceptée ;• le terrain naturel du site ne fera pas l'objet de remblaiement général ; seule une surélévation de la plateforme servant de support pour les installations modulaires sera acceptée (H max = 50 cm) ;• Traitement paysager depuis la RD1006 (revégétalisation du talus, abords des bâtiments) dans le respect du PPRI.
ECHANGES (ne rien remplir en cas de vote unanimement favorable)	
SIGNATURES	Rapporteur : Antoine STOZICKY Le chef du service planification et aménagement des territoires,  Luc FOURNIER Président : Pierre.MOLLAGER Pour le Préfet et par délégation, Le secrétaire général  Pierre MOLLAGER